

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES
DU
LYCÉE MOLIERE

Reconnue d'utilité publique par décret du 23 Mars 1912.

71, RUE DU RANELAGH. — PARIS

BULLETIN MENSUEL

N° 3. Avril-Mai 1920

SOMMAIRE :

Réunions du Mois.

I. Association des Anciennes Elèves

1. *Compte rendu de la réunion du Conseil du 18 mars.*
2. *Causerie de Mme Ch. Guillon, surintendante de la Lorraine-Dietrich d'Argenteuil, sur les surintendantes d'usine.*
3. *Les réunions musicales de mars et d'avril.*
4. *L'Assemblée générale de l'Union.*
5. *Mariages et Naissances.*
6. *Décès.*
7. *Nouvelles Sociétaires.*
8. *Errata à l'annuaire et changements d'adresse.*

II. Société de Bienfaisance

1. *Nos familles.*
2. *Cercle amical.*

III. Correspondance et Informations

Notre Foyer.

Réunions du Mois

Le 10 juin, à 2 h. 1/2, fête avec concert au bénéfice de la Pouponnière de Boulogne. Le prix d'entrée est fixé à 2 fr. Des billets seront en vente, à partir du mercredi 2 juin, à l'imprimerie Braille les mercredi et samedi matins, à la Bibliothèque les lundi et samedi après-midi, et à l'entrée.

Nous espérons nous retrouver très nombreuses à cette fête. Au plaisir de rappeler de bons souvenirs avec nos chers professeurs et nos compagnes, nous ajouterons celui de contribuer à une œuvre très intéressante et utile.

Le dimanche 13 juin, à 2 heures, les jeunes filles du Cercle Amical et les Anciennes qui voudront bien se joindre à elles, se retrouveront à la tête de ligne du tramway Louvre-Passy (près du pont des Arts) pour une promenade au Musée du Louvre.

Le 17 juin, *Promenade des enfants*. Rendez-vous à 2 h., à la gare de Passy, comme d'habitude.

La Réunion du Conseil du 18 Mars

Le Conseil de l'Association s'est réuni le samedi 18 mars sous la présidence de Mlle Renée Bergman, présidente.

Mlle Plicque, directrice du Lycée, présidente d'honneur de l'A., assistait à la réunion ainsi que Mlles Henriette Hécard vice-présidente, Madeleine Albert-Petit, trésorière, Suzanne Feist, secrétaire-adjointe, Madeleine Romand, trésorière-adjointe, Mme Kerrion, Mlle Hélène Burgaz.

Mmes Delzant, secrétaire, et Piât, Mlles Milliard et S. Karpelès, s'étaient excusées.

Tout d'abord deux questions budgétaires ont été réglées :
1° La gratification que donne annuellement l'A. aux domestiques du Lycée a été augmentée de 10 francs et portée ainsi à 40 francs.

2° Il a été décidé de prendre sur la caisse de l'A. 50 fr. pour la souscription ouverte en vue d'acheter pour notre salle une œuvre de Mlle Moria.

La participation directe et toute exceptionnelle de

l'Association à cette souscription semble en effet tout à fait justifiée par la destination de l'œuvre d'art à acquérir, œuvre dont l'auteur est membre fondateur de l'A.

Mlle Bergman entretient ensuite le Conseil du désir de plusieurs membres de l'A. de voir rétablir l'ancienne fête de printemps du Lycée. Mme la Directrice estime que cela paraît prématuré : L'année, en effet, a encore été quelque peu bouleversée pour les études, par différentes épidémies, des vacances supplémentaires, etc.

Toutefois, le Lycée n'ayant pas encore réalisé le désir d'aider effectivement la *Pouponnière de Boulogne*, désir exprimé par un grand nombre de professeurs, anciennes élèves et élèves actuelles, on pourrait organiser au bénéfice de cette œuvre si intéressante un *concert*, accompagné de Buffet et jeux variés. Ce projet est adopté à l'unanimité, et la date du *jeudi 10 juin* est immédiatement fixée.

Mlle Bergman pense qu'il serait opportun de s'occuper également de la *question sportive*, très à l'ordre du jour actuellement.

Mme la Directrice indique qu'il avait été question entre les différentes Directrices des Lycées de jeunes filles de Paris, de l'acquisition d'un terrain de jeux collectif. Si pareil projet était réalisé, que pourrait faire l'Association ? Rien, malheureusement, étant donné ses lourdes charges, il ne faudrait compter que sur les cotisations des adhérentes de la section sportive. C'est donc cette section qu'il faudrait organiser, si l'on veut espérer la voir fonctionner en octobre prochain.

Si quelques sociétaires ou aspirantes voulaient faire partie d'un club de tennis moyennant une cotisation supplémentaire de 25 ou 30 fr. par an, on chercherait pour le commencement de l'automne 1920, dans le cas où le projet mentionné plus haut ne pourrait être réalisé, un terrain à louer à l'année et dont on pourrait disposer une matinée par semaine.)

Toutes celles qui pourraient être intéressées par cette question, peuvent adresser à Mlle Bergman, 15 bis, rue Th.-Gautier, leurs suggestions et leurs adhésions éventuelles.

Causerie de Mme Ch. Guillon, surintendante de la Lorraine-Dietrich d'Argenteuil, sur les surintendantes d'usine.

Les surintendantes d'usine ne sont point des inconnues pour nous : Dans ce bulletin même, en 1917, nous avons signalé, dès leur création au Lyceum, les cours d'où devait sortir l'Ecole des Surintendantes d'usine, destinée à préparer des femmes intelligentes et actives à cette carrière rémunératrice, sans doute, mais qui est en même temps une sorte d'apostolat social.

C'est donc, avec un intérêt tout particulier que, le 20 mars dernier, nous avons suivi l'exposé si vivant que Mme Ch. Guillon nous a tracé du rôle de dévouement de la surintendante.

Dans cette causerie Mme Guillon a mis tout son cœur ainsi qu'elle le met, on le devine, à l'accomplissement de la tâche quotidienne qu'elle parvient à concilier avec ses devoirs de femme et de mère de famille.

Nous tenons à lui redire ici tout le plaisir que nous avons eu à l'entendre et combien nous lui sommes reconnaissantes des renseignements pratiques qu'elle nous a fournis sur une carrière qui paraît précisément convenir à d'anciennes lycéennes intéressées aux œuvres sociales.

Nous la remercions vivement aussi des notes qu'elle a bien voulu nous communiquer et grâce auxquelles celles de nos compagnes qui n'ont pu assister à cette causerie en apprécieront l'intérêt.

Exposé du rôle de la surintendante

La surintendante soit s'occuper de tout ce qui concerne l'élément féminin travaillant à l'usine.

Ses fonctions s'exercent surtout dans les questions de services : hygiène, morale et assistance.

Service, embauchage. — Le recrutement du personnel féminin se fait par ses soins. Les chefs de service lui font parvenir leurs demandes, en indiquant le nombre de femmes à embaucher pour chaque emploi.

La surintendante doit s'appliquer à choisir les femmes intéressantes par leur situation de famille et leur moralité, ayant les aptitudes professionnelles les mettant à même de donner satisfaction s'il s'agit de travaux spéciaux, et paraissant douées d'une force suffisante pour accomplir sans trop de fatigue la besogne qui doit leur être confiée.

Elle doit pour cela : 1° connaître tous les travaux de l'usine pour pouvoir juger approximativement du degré de force ou de compétence qu'ils demandent.

2° Procéder, lorsqu'elle enregistre les demandes d'emploi, à un interrogatoire minutieux sur : situation de famille de la femme, âge, situation du mari, nombre de maternités, âge des enfants, état de santé actuelle (force, vue), maladies antérieures, travail accompli précédemment, où ? pendant combien de temps ? Motif du départ de l'établissement qu'elle a quitté, etc...

Tous ces renseignements inscrits sur une fiche, la surintendante s'y reporte lorsqu'elle doit faire le choix d'une ouvrière, pour un service désigné. Elle veille à ce que les femmes ayant été atteintes de maladies antérieures, ne restent pas constamment debout, et ne soient pas appelées à soulever des objets trop lourds. Aux femmes ayant été atteintes jadis, au point de vue pulmonaire, elle s'efforce d'éviter le travail de nuit plus épuisant, l'atmosphère lourde de certains ateliers de mécanique, les ateliers de soudure et leurs émanations d'acides.

Aux femmes ayant la vue faible, elle ne confie pas de travaux demandant une attention soutenue tels que : vérification, soudure, etc... Elle réserve autant que possible le travail de jour aux femmes ayant de jeunes enfants.

En un mot, elle doit toujours tâcher d'affecter chaque ouvrière au poste qu'elle pourra occuper à la satisfaction de son chef et conserver sans fatigue, ceci afin d'éviter les demandes de mutations répétées qui amènent forcément de la désorganisation dans les services.

Demandes de mutation. — Les demandes de mutation sont adressées verbalement par les ouvrières à la surintendante qui les enregistre par service, en indiquant

pour chacune d'elles tous les renseignements permettant d'apprécier l'intérêt que présente la demande : date d'entrée à l'usine, service, emploi, appréciation du chef, situation de famille, nature de la demande, motil, etc...

Ces demandes sont réunies et soumises à l'approbation des chefs compétents qui ne refusent jamais leur accord pour les mutations indiquées comme nécessaires à la santé de l'ouvrière. En possession de l'autorisation des chefs, la surintendante procède à la mutation des ouvrières, au fur et à mesure des postes disponibles et aux mieux de leurs intérêts.

Toute femme, dans une situation intéressante, après production du certificat médical attestant l'exactitude de sa déclaration, est proposée d'urgence à un travail de jour, assis et doux, qu'elle peut continuer jusqu'au bout sans fatigue.

Sanctions. — La surintendante est fréquemment appelée, sur la demande des contremaitres, à faire des remontrances aux ouvrières sur : leur inexactitude, leur négligence et leur manque d'activité, leurs absences non motivées, leurs répliques impolies. Certains de ces motifs, ou encore leur insuffisance professionnelle si ce sont des usineuses, amènent même parfois les chefs à mettre à la disposition de la surintendante, des ouvrières qu'ils ne veulent plus conserver dans leur service.

Une enquête discrète, et la connaissance approfondie de son personnel, permet bien vite à la surintendante de juger de l'intérêt que présente le cas.

Dans les trois premiers cas, si le délit reproché est de peu d'importance, si l'ouvrière est intéressante et qu'elle puisse être changée de service, sans qu'il y ait atteinte fâcheuse à la discipline des ateliers, après accord avec le Chef qui la renvoie, l'ouvrière est mutée dans un autre service à un poste en rapport avec ses forces, mais moins avantageux, ceci par mesure disciplinaire, et après avertissement que s'il n'y a pas de sa part effort pour mieux faire à l'avenir, elle ne pourra être maintenue à son poste.

Si, comme dans le 4^e cas, il s'agit d'insuffisance professionnelle, dûment constatée, elle est retirée de l'usinage,

mise à un autre poste également moins avantageux, puisqu'elle a perdu par son inattention au travail une partie de sa valeur d'ouvrière, mais qui lui permettra néanmoins de gagner honnêtement sa vie.

Si l'enquête révèle que le délit est sérieux et l'ouvrière pas intéressante, la Surintendante ne doit pas plaider la cause de l'ouvrière, et chercher par faiblesse à éviter l'application stricte du règlement qui aura l'avantage de débarrasser l'usine d'un mauvais élément.

Réclamations. — Toutes les réclamations des femmes, sur quelque sujet que ce soit, sont adressées à la Surintendante qui les examine. Les cas courants sont solutionnés par elle à l'amiable généralement.

Si le sujet est sérieux, après l'avoir étudié et avoir procédé à une enquête approfondie, elle établit un rapport précis et le transmet à la Direction qui statue.

Etat du personnel. — La Surintendante tient état du personnel sous forme de « Fiches » aussi complètes que possible. Ces fiches sont établies lors de l'entrée de l'ouvrière à l'usine, d'après les renseignements recueillis sur sa fiche de demande d'emploi.

Chaque ouvrière a sa fiche individuelle sur laquelle est porté tout incident ou accident qui lui arrive pendant son séjour à l'usine : changements de postes et motif, appréciation des Chefs successifs, absences prolongées et motifs, sanctions, et, lorsqu'elle quitte la maison, le motif de son départ qui la rend, ou non, réembauchable dans la suite.

Hygiène. Hygiène générale. — Aération. Salubrité. Propreté. Désinfection des locaux. Ateliers. W.-C. Vestiaire. Réfectoires. La Surintendante doit en surveiller l'ordre et l'entretien, ainsi que le bon état des filtres qui distribuent l'eau potable.

Elle veille à ce que la prophylaxie de la tuberculose et ses dangers de contagion par les crachats soient affichés bien en vue.

Infirmierie. — L'infirmierie est sous la surveillance directe de la Surintendante qui doit veiller à la bonne orga-

nisation de ce service, au bon état du matériel, contrôler la régularité des Infirmières et leurs capacités.

En cas d'accidents graves, elle les guide dans les premiers soins à donner, demande le médecin, et raccompagne blessés et malades chez eux ou dans les Hôpitaux.

Service médical. — La Surintendante doit s'efforcer d'obtenir la visite médicale quotidienne à l'usine, si elle n'existe pas.

Les malades ayant à leur disposition et gratuitement le médecin, sur les lieux mêmes de leur travail, n'hésitent pas à le consulter, comme lorsqu'ils doivent perdre une demi-journée pour se rendre à la visite. Combien de malaises pris ainsi à leur début et soignés avec un traitement approprié ne dégènèrent pas en véritables maladies, comme lorsqu'ils sont négligés pendant des semaines. D'où amélioration de l'état sanitaire du personnel, et dans les ateliers moins d'absences répétées et prolongées.

La Surintendante doit demander au docteur d'établir des « Fiches » pour les cas qui lui paraissent « douteux » ou « à suivre ». Sur ces fiches seront inscrit à chaque visite Date. Etat de la malade. Traitement prescrit. Sous réserve du secret professionnel bien entendu, le Docteur en remet à la Surintendante un double qui, s'il ne contient pas le diagnostic intégral, indique tout au moins l'état général de la malade. Cette fiche est annexée à la fiche individuelle de l'ouvrière.

En possession de ces indications la Surintendante doit examiner la possibilité d'améliorer les conditions du travail de l'ouvrière, quand elle y parvient elle doit inscrire dans son dossier la date du changement d'affectation. A la visite suivante, le Docteur lui fait part de l'état dans lequel il trouve la malade, de l'amélioration survenue s'il en constate une, ceci jusqu'au complet rétablissement si par bonheur il est obtenu. Dans lequel cas, l'ouvrière rétablie cède à une autre malade son poste de repos.

Le Docteur, bien entendu, signale à la Surintendante, les cas de « tuberculose ouverte » afin que, d'accord avec la Direction, les mesures prescrites par les lois de l'hygiène

puissent être prises à l'égard de ces malades, dont la présence constitue un grave danger de contagion pour leurs collègues.

Morale. — La Surintendante est chargée de veiller autant que possible sur la bonne tenue du personnel féminin de l'usine.

Elle accueille les confidences de tous genres, que les ouvrières viennent lui faire dans son bureau : chagrins, déboires, rancunes, révolte, misères matérielles et morales. Elle doit tout entendre, s'efforcer de calmer, d'apaiser, de reconforter surtout toutes ces détresses qui ont besoin de s'épancher et sont sensibles plus qu'on ne pourrait le croire, à un petit mot d'intérêt et de sympathie, et qui accueillent souvent le moindre conseil avec reconnaissance.

C'est là, semble-t-il, une des grandes missions de la Surintendante et la partie très consolante de son rôle.

Assistance. — La question assistance dans tout son ensemble est une de celles qui occupent beaucoup la Surintendante.

Misère matérielle. — La surintendante est chargée, par la Direction, de prendre connaissance de toutes les demandes de secours émanant du personnel. De même que pour celles qui lui parviennent directement, elle fait pour chacune d'elles une enquête à domicile, après laquelle elle indique par un rapport l'opportunité ou non d'un secours.

Toutes les misères réelles qui ne sont pas dues à l'inconduite ou à l'alcoolisme, sont toujours soulagées par la Direction qui répond largement à l'appel de la Surintendante par des dons en espèces. Le moment de gêne passé, elle doit suivre la famille qu'elle a secourue, leur faire comprendre la nécessité de l'épargne, l'intérêt que présentent les Sociétés de Prévoyance, de Secours Mutuels, tous ces groupements qui, moyennant une faible rétribution mensuelle, constituent de sérieuses garanties pour les mauvais jours.

Maladie. — La Surintendante est très fréquemment appelée au domicile d'un membre du personnel malade. Elle donne alors les premiers soins, des conseils sur l'hygiène du logis qui est généralement déplorable, fait appeler le médecin si le cas est sérieux, et s'occupe de faire hospitaliser le malade si c'est nécessaire. Souvent, au cours de ses visites aux demeures ouvrières, elle découvre des malades seuls, sans secours, qu'elle doit se charger de faire soigner. D'autres, ayant besoin de séjours dans des Sanatoria ou dans des hôpitaux spéciaux, et qui ne savent pas comment s'y prendre pour y entrer. Une mère contagieuse ou un père (tuberculeux la plupart du temps) qu'il faut séparer des enfants.

Un enfant qui risque de contaminer ses frères et sœurs. Une famille entière de tuberculeux qu'il faut enlever au petit logis étroit et insalubre et envoyer à la campagne. La Surintendante doit suppléer les ouvriers et ouvrières dans les démarches à faire pour le placement de tous ces malheureux, car toutes ces démarches sont longues, et ne peuvent être faites par le personnel qui ne dispose pas d'assez de temps et serait arrêté par des obstacles que sait franchir une Surintendante en relations étroites avec les OEuvres d'Assistance du centre le plus voisin de l'usine.

Femmes en couches. — La Surintendante, après avoir veillé avec sollicitude sur les femmes enceintes, doit s'occuper tout spécialement d'elles au moment de leur accouchement, les visiter chez elles ou à la Maternité, leur porter leur prime d'accouchement et leur indemnité de repos, pendant le mois qui suit. Ces secours sont particulièrement utiles puisqu'ils permettent à la femme de se refaire la santé en se reposant sans inquiétudes. S'ils n'existent pas, elle doit s'efforcer de les obtenir de la Direction, qui s'acquiert par cette marque de bienveillance à l'égard des femmes qui travaillent pour la repopulation de la France, une gratitude sincère.

Il est à remarquer que parmi les gestes de générosité Patronale, celui-ci est un des plus appréciés.

Œuvres annexées. — Les œuvres annexes telles que : Logements ouvriers, Pouponnière, Crèche, Ecole maternelle, Ecole ménagère, Cantine, Bains-Douches, dont il serait trop long de détailler ici l'organisation, doivent être l'objet de tous les efforts de la Surintendante. Si ces œuvres n'existent pas, elle doit tâcher d'obtenir peu à peu et dans la mesure du possible leur installation se souvenant que : *Ces logements ouvriers* clairs, propres et commodes, contribuent à donner à l'ouvrier l'amour de son « home » et à le détourner du cabaret dont chacun connaît les funestes conséquences ; que l'ouvrière qui se trouve bien dans son intérieur pense à l'embellir et non à gaspiller en toilettes et autres futilités l'argent de ses quinzaines.

Que *la Pouponnière*, qui permet à la mère de nourrir son enfant tout en travaillant, est le seul moyen véritablement efficace de lutter contre la mortalité infantile si effrayante.

Que *la Crèche et l'Ecole maternelle* continuent l'œuvre de préservation commencée par la Pouponnière.

L'Ecole ménagère apprend à la fillette à être une femme de ménage, enseignement que la mère qui travaille ne peut, ou souvent, hélas, ne sait lui donner.

Que *la Cantine* donne à l'ouvrière, pour un prix minime, une nourriture chaude, saine, abondante et prise dans d'excellentes conditions de repos et d'hygiène, qu'enfin *les Bains-Douches* permettent à l'ouvrier de prendre, pour quelques centimes, le « tub » bienfaisant, presque indispensable, après une journée de travaux rudes et salissants.

Toutes ces œuvres sociales, en un mot, sont du plus haut intérêt, puisqu'elles apprennent à la population ouvrière, l'amour de l'ordre, de l'hygiène et de la famille.

Si ces œuvres existent déjà, la Surintendante doit chercher à les étendre encore, veiller à leur bon fonctionnement, et à ce que l'organisation de chacune d'elles corresponde bien aux besoins du personnel à qui elles sont destinées.

C'est à elle à qui il appartient de contrôler les capacités des employés de ces différentes œuvres, de veiller au bon ordre et à la régularité du service.

En un mot, dans aucun des services placés sous la surveillance de la Surintendance, on ne doit déplorer le laisser-aller, le coulage et le désordre, si désastreux pour les patrons, et dont souffrent également les ouvriers et ouvrières puisque, quoiqu'on en puisse dire et penser, les intérêts des uns et des autres sont toujours étroitement liés.

Les réunions musicales de mars et d'avril

Elles ont été charmantes ces réunions des 3^e samedis et d'une cordialité où la différence des générations arrivait à disparaître. Nous regrettons que les « anciennes » n'y soient pas venues plus nombreuses, mais nous avons eu le plaisir d'y voir beaucoup d'aspirantes à côté de plusieurs de nos professeurs dont nous ne comptons plus les marques d'attachement à notre A. Nous espérons qu'elles continueront à y revenir fidèlement, se rapprochant en confiance des aînées que nous sommes.

Disons donc un très reconnaissant merci à nos anciennes compagnes, excellentes musiciennes, qui, avec tant de bonne grâce, ont mis leur talent à notre disposition malgré l'insuffisance déplorable de notre piano. Le 21 mars, nous avons eu le plaisir d'entendre Mlle Louise Ghins et Mlles Wahl. Mlle Ghins que sa mère avait bien voulu accompagner nous a dit, d'une fort jolie voix qu'elle sait bien conduire, de délicieuses « chansons de Bretagne » ; Mlles Wahl ont chanté avec autant de virtuosité que de complaisance : « Les danses de Lorimont », un air de « Sigurd » et cet entraînant « Viens avec nous, petit », de la « Vivandière ».

L'énumération de ces morceaux est incomplète, car il faut avouer qu'en cette inauguration nous avons essentiellement manqué de discrétion. Sans laisser reposer chanteuses ni accompagnatrices, nous réclamions : « encore autre chose », tant nous prenions plaisir à entendre nos artistes. Il a fallu pour leur rendre leur liberté l'arrivée de Mme Ch. Guillon, car la réunion musicale avait précédé sa causerie.

Le 18 avril, il n'y avait point de conférence. Mlles Wahl étaient retenues à la campagne par des travaux champêtres et nous n'étions point absolument assurées du concours de Mlle Ghins : nous avons donc éprouvé quelque inquiétude au sujet du succès de la réunion.

Heureusement Mlle Thérèse Cahen, pianiste de grand talent, a bien voulu venir et jouer sur notre affreux piano : « Saint François de Paul marchant sur les Flots », de Liszt, un prélude de Bach, une romance de Schubert et nous a fait passer de merveilleux moments.

Nous avons eu le plaisir de voir arriver Mlle Ghins qui, de sa jolie voix si bien timbrée, nous a chanté quelques chansonnettes puis « l'air des larmes » de « Werther ».

Enfin, avec beaucoup de bonne grâce, Mme Mallet a déclamé-chanté une vieille chanson : « Le petit soldat et sa vieille grand'mère ».

Bref, après-midi charmante, clôturée comme en mars par une « tasse de thé » aimablement servie et préparée par Mlles Romand, Albert-Petit et Feist, qui veulent bien accepter la tâche parfois difficile de « -maitresses de maison ».

Avis

Souvenons-nous de la date du 10 juin !

Nous nous donnons toutes rendez-vous au Lycée !

L'Assemblée générale de l'Union

Le 18 avril, l'Assemblée Générale de l'Union des Associations a réuni, comme chaque année, à la Maison des lycéennes, 5, rue Amyot, de nombreuses déléguées des sociétés adhérentes.

Mlle Desprez, présidente, communique d'abord le compte rendu de l'année scolaire 1919-1920. Elle rappelle la situation précaire dans laquelle se trouvait la Maison des Lycéennes il n'y a pas plus d'un an et est heureuse de faire connaître qu'aujourd'hui toute inquiétude est écartée.

En effet une Vente de Charité organisée dans les salons du Ministère de l'Instruction Publique les 24 et 25 mai 1919 au profit de la Maison des Lycéennes a rapporté 19.000 fr. de bénéfice net. On se rappelle que le Lycée Molière avait organisé le buffet. Mme M. Lévy (Sophie Bernheim) avait bien voulu en prendre la responsabilité. Mlle Desprez renouvelle ses remerciements à Mme Delzant (Andrée Belin) qui a assuré la lourde tâche de l'organisation d'une tombola artistique ayant produit 6.540 fr. en plus de la vente.

En outre un chèque de 25.000 fr. envoyé par nos amis d'Amérique est venu emplir la caisse de la Maison des Lycéennes pour payer ses dettes et remettre son immeuble en bon état.

Grâce à de généreux donateurs la bibliothèque a été fournie de livres.

L'Union a la joie de compter cette année au nombre de ses membres Mme Lévy, de New-York, qui a bien voulu apporter une aide de 500 fr.

Bref, actuellement 40 pensionnaires peuvent s'abriter à la Maison des Lycéennes : il est réconfortant de penser que les efforts accomplis permettent à des étudiantes de lettres, de sciences, de médecine, de pharmacie, d'anglais, à une chartiste et à 9 jeunes filles des hautes études commerciales de se créer une carrière. Le service de placement qui fonctionne régulièrement trouve pour ces jeunes filles différentes occupations : deux bulletins ont paru au cours de l'année scolaire : dans l'un on a eu le plaisir de lire un article sur « les carrières féminines » se rattachant au service social de Mlle Bergmann, présidente de l'A. du Lycée Molière, à laquelle l'Union transmet à nouveau toute sa gratitude. Deux nouvelles associations enfin ont adhéré à l'Union au cours de cette année.

Après ce compte rendu, Mlle Roubinovitch, ancienne directrice du Lycée Lamartine, a demandé la parole et remercié au nom de toutes les Associations Mlle Desprez, présidente de l'Union, dont on connaît le dévouement et le zèle pour tout ce qui touche l'Union.

Mlle H. Burgaz, déléguée de notre A., demande si les

lycées de jeunes filles parisiens seraient désireux de posséder un terrain de jeux en commun et ce qu'ils pourraient faire pour l'acquérir.

Mlle Desprez répond que la question sera posée et discutée dans un comité qui se réunira prochainement rue de Prony.

On procède ensuite à la réélection de 5 membres sortants qui sont renommés à l'unanimité.

Puis Mme Combat, trésorière, expose la situation financière : les recettes s'élèvent à 112.114 fr., et les dépenses à 76.000 fr. ce qui donne un excédent de recettes de plus de 36.000 fr. ! En plus on a recueilli 3.500 fr. pour les régions libérées. Ce résultat est d'autant plus appréciable quand on considère que des dépenses exceptionnelles ont dû être faites cette année : la vieille maison a été réparée et elle offre aux visiteurs un charmant accueil.

Mariages

On nous annonce le mariage de :

Mlle Camille Doyen avec M. Georges Grosjean décoré de la croix de guerre.

Mlle Madeleine Dreyfus avec M. Georges Lizerand. Agrégé de l'Université, Docteur ès Lettres.

Nous envoyons à nos compagnes nos meilleurs vœux de bonheur.

Naissances

Mme Flobert, membre d'honneur de l'Association, professeur au Lycée, M. et Mme Drugeon (Suzanne Flobert) nous annoncent la naissance de leur petit-fils et fils Michel,

M. et Mme Egli (Lucie Garnier) nous font part de la naissance de leur fille Elisé.

M. et Mme Chauvel (Léonie Noblet) nous font part de la naissance de leur fils Roger.

M. et Mme Charpentier (Charlotte Douchez) nous annoncent la naissance de leur fils Pierre.

M. et Mme Lucien Lorilleux (Geneviève Michel) nous font part de la naissance de leur fille Hélène-Marguerite.

M. et Mme J. Baverey (Yvonne Pourré) nous annoncent la naissance de leur fils René.

M. et Mme Gratzmüller (Marthe Leblanc) nous font part de la naissance de leur fille Anne-Marie.

M. et Mme André Puvis (Jeanne Treney) nous font part de la naissance de leur fils Claude.

M. et Mme Simon Lévy (Jane Lazard) nous annoncent la naissance de leur fille Jeanne.

Nous adressons à Mme Flobert ainsi qu'à nos compagnes nos vives félicitations.

Décès

L'Association vient d'être douloureusement frappée par la perte d'un de ses membres les plus anciens et les plus fidèles, Mme Puvis (Jeanne Treney), sociétaire depuis 1903, morte d'une embolie, laissant trois jeunes enfants dont le dernier âgé de quelques semaines.

Profondément émues de la disparition de notre compagne nous exprimons à tous les siens la part que nous prenons à leur deuil qui est aussi le nôtre.

Nous avons aussi perdu une de nos plus jeunes compagnes : Mireille Montbarbon vient de succomber après une longue maladie.

Nous nous associons au deuil de sa famille à qui nous envoyons nos sincères condoléances.

Nous apprenons la mort de Mme Vve Schlessler, mère de Mlle Schlessler, professeur au Lycée, et belle-mère de Mme Schlessler (Henriette Muson), de Mme Pinloche, mère de Mlles Marguerite et Suzanne Pinloche.

Mme Vve Mauchérat, arrière-grand-mère de Mme Dumont (S. Rouffilange) et de Mlle Marcelle Rouffilange.

Nous adressons à Mlle Schlessler et à nos compagnes l'expression de notre profonde sympathie.

Sociétaires nouvelles

Sociétaires Perpétuelles

Mlle Madeleine Dreyfus, 44, avenue Mozart, 16°.

Mlle Lise Paquin, 50, rue Pergolèse, 16°.

Sociétaires

Mlle Marcelle Rouffilage, 4, rue de la Pompe, 16°.

Mlle Suzanne Dubreuil, 62, rue du Ranelagh, 16°.

Errata à l'Annuaire et Changements d'adresse

C'est par erreur que figure dans la liste des sociétaires Mlle M. Cormier qui devenue *Mme Pavot* est sociétaire perpétuelle.

Ont été oubliées sur la liste des sociétaires : *Mlle Marie-Thérèse Devos*, 19, rue Desbordes-Valmore, 16° ;

Henriette Gaches, 39, avenue de St-Cloud, Versailles (Seine-et-Oise) ;

Mme Roger-Lévy (Suzanne-Bloch).

Mlles E. Van Deth, M. Ardouin-Dumazet, O. Alperson, A. Bompard ne sont plus aspirantes mais sociétaires.

Mlle Marguerite-Marie Chalufour est aspirante et non point sociétaire.

Mme Lemoine (Marie Dujardin-Beaumetz), 39 bis, Grande rue St-Michel, Toulouse (Hte-Garonne).

Mme A. Barbier (Lucie Hirsch), Tremore Aberystwyth, Pays de Galles.

2. Société de Bienfaisance

Nos familles

L'après-guerre crée des situations si tristes et si compliquées que, malgré ses charges déjà si lourdes, la Société de Bienfaisance se trouve entraînée à étendre son action.

C'est ainsi que nous venons de nous intéresser à une nouvelle famille recommandée par Mlle Pontsevrez, et qui se compose du père, de la mère et de deux petits garçons âgés de 7 ans $1/2$ et de 6 ans $1/2$.

Le père, alcoolique, est réformé n° 2 avec la mention bronchite chronique, qui signifie tuberculose ; et, outre qu'il n'apporte point de ressources au ménage, rend la vie fort difficile à sa femme. Celle-ci, très douce et très sérieuse, travaille chez un professeur d'anglais. Tous deux habitent en hôtel meublé, dans un taudis. Heureusement, les enfants sont à la campagne depuis leur naissance, mais il y a 6 ans $1/2$ que leur mère ne les a vus et de plus elle ne peut plus payer leur pension qui est de 90 francs par mois.

Il y a lieu d'aider d'abord cette mère à revoir ses enfants, puis, ensuite, si l'on peut faire constater que le père est tuberculeux, on tentera des démarches pour faire admettre ceux-ci à l'œuvre préventive du D^r Grançher.

En ce qui concerne les familles et les enfants que nous suivons habituellement, nous n'avons pas encore reçu de réponse relativement à la réduction de pension du jeune Marcel L.

Il a été inutile d'autre part de commencer des démarches auprès de l'Assistance Publique, au sujet de Lucienne B., cette fillette de 12 ans, moralement abandonnée par ses parents, qui disparaissaient pendant des mois, sans donner signe de vie ou payer de pension ; la mère est revenue, l'a reprise sans que nous puissions rien empêcher,...

Notre aide s'impose, par contre, chez les A. Mme A. a écrit une lettre navrante : son mari est à l'hôpital, elle-même, épuisée de fatigue, devient presque aveugle; seule, la jeune Léa travaille et gagne 8 fr. par jour, ce qui ne peut suffire pour 4 personnes, car il y a encore un autre enfant.

De notre jeune mousse, Jean le H., nous avons de bonnes nouvelles : il continue à donner satisfaction, et de son côté se montre content de son sort. Il est venu en congé à Pâques voir sa mère. Celle-ci, conciergè rue de Cadix, est de mauvaise santé et voudrait bien mettre également en pension sa fille Jeanne, ne pouvant suffisamment la surveiller. Nous essaierons de l'y aider, car l'augmentation forcée des prix rend cette question difficile.

Beaucoup d'entre nous conservent le souvenir de cette intéressante famille Lefèvre, installée à Aubusson, et seront heureuses d'avoir de bonnes nouvelles de Louis Lefèvre, qui achève son service militaire. Il s'est pris de goût pour la musique et demande des morceaux faciles pour flûte. Nous sommes persuadées que cet appel sera entendu et remercions d'avance celles qui y répondront.

C'est par un autre appel que nous terminons : On demande des visiteuses qui apporteraient une aide morale aux veuves de guerre dans une situation difficile, et dont la position sociale ne correspond pas à leur état actuel. Combien ces jeunes femmes privées de leur guide, luttant pour élever leurs enfants comme elles auraient pu le faire si le père n'était point mort pour la France, ont besoin d'être soutenues. Combien même, elles ont besoin d'être dirigées souvent pour les démarches qu'il leur faut faire pour obtenir l'inscription de leurs enfants comme Pupilles de la Nation, l'aide à laquelle elles ont droit.

Voilà donc un « service social » très indiqué pour celles d'entre nous qui, sans pouvoir disposer de beaucoup de temps, veulent cependant se rendre utiles. Que les bonnes volontés s'adressent au Lycée, ou à Mlle Pattez, à la Mairie du 16^e arrondissement.

Cercle Amical

En mars, nos jeunes filles ont été fort intéressées par une causerie extrêmement claire et vivante sur le suffrage des femmes, par Mme Brunschwieg, si compétente en la matière. Elle leur a fait toucher du doigt, grâce à des exemples précis, l'injustice criante de l'inégalité civile de la femme, et surtout les avantages pour la famille et l'hygiène, apportés par les électrices dans les nombreux pays où il y en a déjà. Tout ceci a suscité un vif intérêt, même chez les plus jeunes, et a provoqué une petite discussion avec une de nos plus anciennes habituées, une des plus intelligentes, qui était convaincue en principe, mais qui reculait devant la responsabilité d'un nouveau devoir. Cela nous montre que si bientôt les citoyennes votent, au moins beaucoup le feront-elles avec la conscience de l'importance de cet acte. La partie artistique n'a pas été sacrifiée aux idées : « la Berceuse », de Fauré, les « Arabesques », de Schumann, ont été délicieuses. Madeleine Romand a entraîné les chœurs.

En avril, il y a eu surtout des jeux de toutes sortes et de la musique : Marie-Rose Lamon, accompagnée de Mme Ghins, a joué au violon du Grieg, et Louise Ghins a dirigé les chœurs. Chaque fois aussi nous avons des récitations. Une de nos jeunes filles a très gentiment récité le « Chat, la Belette et le petit Lapin », Hélène Weil « la Madelon », de Jacques Normand, le « Fusil de bois », de Zamacoïs. Germaine Bernard a dit une farce, « la Ballade du Harang-Saur », puis les « Elfes », de Leconte de Lisle. Enfin, Renée Parize a ému tout le monde avec « l'Epave », de François Coppée.

En mai, nous n'avons pas oublié Jeanne d'Arc, dont Mlle Albert Petit a raconté la vie. Nos jeunes filles ont eu encore de nouvelles artistes pour leur faire entendre de la belle musique : des amies de Madame la Directrice ont eu la bonté de leur chanter des airs de Werther et de Gluck.

Pour le mois de juin, c'est au Louvre que nous devons

nous retrouver, à deux heures, à la tête de ligne des tramways (près du pont des Arts). Les anciennes qui voudraient diriger un groupe et sauraient donner quelques explications seront les bienvenues.

— 0250 —

3. Correspondance et Informations

Mlle Lucie Mantoy, dont nous avons déjà indiqué les intéressantes suggestions dans le dernier *Bulletin*, a de suite répondu à notre demande de renseignements pratiques relatifs aux questions coloniales, sportives et musicales ; nous l'en remercions bien vivement et sommes fort heureuses de publier sa lettre :

« Je me permets de vous soumettre les titres de quelques livres qui donnent des idées coloniales exactes. Je crois en effet que la meilleure collaboration à demander à celles d'entre nous qui ont voyagé est de leur signaler les livres qu'elles ont trouvés justes. Car il faut se méfier : beaucoup d'inepties ont été écrites — même signées par de grands noms — qui faussent les idées des gens de France. Je crois que le mieux est d'aller aux sources. La lecture des livres sacrés de l'Orient me semble indiquée ; naturellement cela se lit par petits bouts.

« Voici une première liste que je compléterai après avoir fouillé dans mes souvenirs de lecture, ne voulant pas vous donner des titres à la légère.

« Les livres sacrés de l'Orient comprennent :

« *Le Chouking, le Ssechon (Confucius), Les lois de Manou (Inde), Le Koran de Mahomet*, tous trois traduits par G. Pauthier (éd. Herluison, Orléans). Les livres de Confucius sont édités seuls à 3 fr. 50 ou 4 fr. le volume, avec exactement les mêmes préfaces ou notes. Pour le Koran il existe la traduction Kasmirski, bibl. Charpentier, chez Fasquelle, 11, rue de Grenelle.

« A signaler aussi : *Poh Ding, Roman Siamois*, par Louis Rivière (éd. Pierre Laffite) et *Un doigt de Lune*, joli

conte hindou, traduit de l'anglais par Andrée Karpelès.

« *L'Indo-Chine Française* », par Russier et Brénier (éd. Collin).

« Pour la Bibliothèque Anglaise. Les œuvres de *Lafcadio Hearn* (dont il n'existe pas de traduction), en particulier « *Unfamiliar Glimpses of Japan* », « *Kwaiden* », « *Kotto* ».

« Les ouvrages de *Francis Parkman*, en particulier : « *Pionniers of France in the New World ; The Jesuites in North America* ».

« *Hors de sa Race* », par Nolly.

« *La Salle and the Discovery of the great West* », ainsi que « *Montcalm and Wolf* » (bien que je n'ai pas encore lu ces deux derniers) montrent, m'a-t-on dit, un aspect historique de notre effort colonisateur enthousiasmant malgré son échec.

« En ce qui concerne la « *La culture physique féminine* », la lecture du nouveau livre du *Lieutenant de vaisseau Hébert*, fondateur du Collège d'Athlètes de Reims, s'impose.

« J'ai par moi-même expérimenté l'excellence de cette méthode, très amusante et tout à fait indiquée pour les enfants qui ont souffert dans les régions envahies et ont besoin de regagner leur vigueur normale.

« Au point de vue musical, s'il faut se garder de faire de la littérature sur la musique, il est indispensable de connaître les grands faits ou les grands courants de la vie musicale.

« Il y aurait donc à signaler l'« *Histoire de la Musique, de Combarieu* » (éd. Collin ; 3 vol. dont le dernier vient de paraître), ou bien celle de *Landormy* (éd. Delaplane) beaucoup plus abrégée, ainsi que la collection des « *Musiciens célèbres* » (Laurens) et des « *Maîtres de la Musique* » (Alcan).

« Les plus musiciennes d'entre nous auraient peut-être le devoir de joindre aux réunions musicales du cercle une petite causerie bien pensée qui révélat aux jeunes ouvrières la profondeur infinie de la musique, sa complexité, sa richesse, l'échange d'influences entre les grands génies, afin de mettre en garde les quelques-unes qui exécutent

gentiment contre la vanité des ignorants, et celles qui écoutent contre une admiration exagérée pour des exécutions imparfaites.

« J'ai eu l'occasion de constater que plus est ignorant ou primitif un être, plus il leurre sa vanité de l'illusion qu'il sait ou pénètre quelque chose dont la surface seule lui est accessible, qu'il s'agisse d'arabes, d'annamites ou d'enfants sortis de familles françaisés peu cultivées. D'ailleurs je crois me rappeler avoir lu dans les bulletins de l'an dernier le compte rendu de causeries faites dans cet esprit.

« Excusez ce ton pédant de professeur endurci, qui dogmatise sur des points que l'A. mettait en pratique bien avant que j'y eusse seulement songé : voyez-y seulement une preuve de ma communion de pensée avec mes camarades de Molière, de l'intérêt et de la sympathie avec lesquels j'ai lu le très vivant dernier *Bulletin*. »

Bien loin d'avoir à excuser quoi que ce soit dans cette lettre si intéressante, nous exprimons encore une fois toute notre gratitude à Mlle Mantoy, pour les projets qu'elle nous suggère, ainsi que pour les précieuses indications de lecture qu'elle nous envoie. Comme elle, nous pensons qu'il serait possible et fort utile de faire un peu d'histoire de la musique à nos réunions, et de contribuer, par tous nos efforts, au développement de la culture physique féminine.

Une autre de nos compagnes, Mme Lemoine (Marie Dujardin-Beaumetz), qui elle aussi reste en contact avec nous grâce au *Bulletin*, nous propose une modification à la rédaction de notre annuaire, dont nous ne contestons pas l'utilité pratique et que nous sommes toutes prêtes à adopter pour l'avenir. Nous remercions Mme Lemoine de la peine qu'elle a prise en vue de l'intérêt commun.

« J'ai reçu récemment le bulletin de l'A. de Molière, écrit-elle, et je m'intéresse toujours à vos travaux et à vos œuvres, bien que le temps m'ait manqué pour suivre vos séances, depuis ma sortie du Lycée.

« Etant en province depuis quelques mois, j'ai parcouru la liste des Membres pour chercher si par hasard des

sociétaires de Molière habiteraient la même ville que moi. Je me suis aperçue que, à ce point de vue, la liste par ordre alphabétique ne me servait pas, et qu'une liste par département serait beaucoup plus utile. Supposez, par exemple, qu'au moment des vacances un membre de l'A. désire aller en province ; les conditions ont changé du tout au tout depuis la guerre ; tel hôtel que vous connaissiez est fermé, etc. Il serait fort agréable de pouvoir se renseigner auprès de quelqu'un de la région. Dans ce cas, on n'hésiterait pas, ce me semble, à s'adresser à une ancienne camarade de Molière. Si vous devez changer de ville, par suite de votre carrière, combien il serait utile d'avoir aussi quelques renseignements à l'avance.

« Pour toutes ces raisons, j'aimerais à voir la liste des Membres de l'A. suivie d'une 2^e liste par départements et pays étrangers, dans laquelle on n'indiquerait que le nom de la personne. Un coup d'œil sur cette liste nous montrerait de suite si un membre de l'A. habite la ville où vous vous rendez. Si oui, vous cherchez son adresse exacte à l'autre liste.

« Voyez si d'autres personnes seraient de mon avis. A titre d'essai, je vous envoie la copie de la liste par département, que je viens d'établir pour moi-même. »

**Projet de liste des membres de l'A. par départements
et pays**

<i>Aisne</i>	<i>Angleterre</i>
Mme Pavot, soc. perp.	Mmes Carrère, soc. Davies, soc.
<i>Algérie</i>	<i>Basses-Pyrénées</i>
Mlle Guerreau, soc. Mme Bargeaud, soc. Mlle L. Mantoy, soc.	Mlle Botz, soc.
<i>Alpes-Maritimes</i>	<i>Belgique</i>
Mlle Hovelacque, soc. Mmes Hugues, soc. Prat, soc. Rosanoff, soc. Mlle Thiallier, soc.	Mme Hanoteau, soc. <i>Bouches-du-Rhône</i> Mme Bargeton, (abonnée au <i>Bulletin</i>).

Calvados

Mme Terracher, soc.
Mlles Courtin, soc. perp.
de Curel, soc.

Canada

Mlle Aline Chalufour, soc.
Mme Destrube, soc.

Charente-Inférieure

Mlle Pozzi, soc.

Corrèze

Mme Alvarès, soc.

Côtes-du-Nord

Mme Durin, soc.

Côte-d'Or

Mlle Stoude, direct. hon.
membre fondateur.
Mme Bruninghaus, memb.
d'honneur.

Deux-Sèvres

Mlle Valerio, soc.

Dordogne

Mme Cumenge, soc.

Doubs

Mlle Roux, soc.

Drôme

Mme Schmitt, soc. perp.
Mlle Courtin, soc. perp.

Espagne

Mme Marie du Sauveur,
soc. perp.

Etats-Unis

Mlle F. Chalufour, soc.

Finistère

Mlle Leroux, mem. d'hon.

Gers

Mlle Aubrespy, soc.

Gironde

Mme Vèze, soc.

Grèce

Mme Picard, soc.

Haute-Garonne

Mmes Brousse, soc.
Lemoine, soc.

Hérault

Mmes Dupuy, soc.
Reilhan, soc.

Japon

Mme Bourgeois, soc.

La Havane

Mlle Barnet, soc.

Loir-et-Cher

Mlle Carpentier, soc.

Loiret

Mmes Dubois, soc.
Fiévet, soc.

Manche

Mlle Regnault, soc. perp.

Marne

Mlle Baumann, soc.

Maroc

- Mmes Buzent, soc.
Eisenmenger (ab.
au *Bulletin*).
Arin (ab. au *Bul.*).

Mayenne

- Mme Moreau, (abon. au
Bulletin).

Meurthe-et-Moselle

- Mlles Deck, soc.
A.-M. Odier, soc.
Rémy, soc.
Mme Morisse, soc.

Meuse

- Mme Renouard, soc.

Moselle

- Mmes Martineau, soc.
Moussat, soc.

Nord

- Mlles Suzanne Cahen, s.
Dreyde, soc.
Verhelst, soc.

Oise

- Mme Baverey, soc.

Pyrénées-Orientales

- Mlle Jalabert, soc.

Rhône

- Mlle Allégret, m. d'hon.

Sarthe

- Mlle Ponchont, soc.

Seine-Inférieure

- Mmes Letouzé, soc.
Polle, soc.
Clamageran, soc.
Guionne, soc.
Mlle Poirier, soc.

Seine-et-Marne

- Mlle Emden, aspirante.

Seine-et-Oise

- Mlles Deville, soc.
Gaisembaud, aspir.
Mmes Guignot, soc.
Langlumé, soc.
Mlle Bouguerey, soc.
Mmes Feschotte, soc.
Ramon, soc.
Jullin, soc.
Omnès, soc.
Mlle Grignan, soc.

Suisse

- Mmes Kormann, soc.
Ditisheim, soc.
Aeschlimann, soc.
Chabot, soc.

Tonkin

- Mme Lochard, soc.

Vosges

- Mme Wapler, soc.

Yonne

- Mme Camoin, soc. perp.

Sur cette liste sont omis les membres de Paris et du département de la Seine.

Notre Foyer

Nous pensons que nos sociétaires peuvent avoir intérêt à connaître l'existence de « Notre Foyer » créé sous le patronage de la Y. W. C. A.

« Notre Foyer » a pour but le développement physique, intellectuel et spirituel des jeunes filles et des femmes. Il se propose d'enrichir la vie personnelle de ses membres par des réunions sociales, des groupes de discussion, des conférences, des distractions saines.

Restaurant

Déjeuner, 11 h. 30 à 2 h. ; thé, 4 h. à 5 h. 30 ; dîner, 6 h. à 8 h.

Auto-Service. Repas à la carte.

Nos principes : Rapidité, Propreté, Economie.

Cercle

NOTRE FOYER est ouvert à toutes femmes et jeunes filles.

Cotisation annuelle de 7 francs.

Il sera perçu une somme modique pour les cours.

Chambres meublées

Chambre pour 1 personne : 100 fr. par mois (chauffage, éclairage, bains et petit déjeuner compris).

Chambre pour 2-3 personnes : 75-85 fr. par mois et par personne.

Maisons de vacances : L'Oiseau Bleu, Les Hirondelles.

Les membres de « Notre Foyer » peuvent jouir de réunions sociales, conférences, cours d'anglais, bibliques, chant, diction, gymnastique, etc. Bibliothèque, salles de travail, de repos, clubs, soirées récréatives, excursions, maisons de vacances, consultations médicales.

Bains chauds, 1 fr. 25.

Le Gérant : A. COUESLANT.
